RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

Arrêté du 21 mars 2024

portant désignation des membres des bureaux des sections du Conseil national des universités pour les disciplines de santé et désignation du président de sous-section des disciplines médicales du Conseil national des universités pour les disciplines de santé

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu le décret n° 87-31 du 20 janvier 1987 modifié relatif au Conseil national des universités pour les disciplines de santé ;

Vu l'arrêté du 15 juin 1992 modifié fixant la liste des corps de fonctionnaires assimilés aux professeurs des universités et aux maîtres de conférences pour la désignation des membres du Conseil national des universités pour les disciplines de santé ;

Vu l'arrêté du 29 juin 1992 modifié fixant la liste des sections, des sous-sections et des options ainsi que le nombre des membres de chaque section et sous-section des groupes du Conseil national des universités pour les disciplines de santé ;

Vu l'arrêté du 29 janvier 2024 portant nomination et désignation des membres au Conseil national des universités pour les disciplines de santé.

Arrête

Article 1er

Sont désignés membres du Conseil national des universités pour les disciplines de santé :

DISCIPLINES MEDICALES

Section 47 : Cancérologie, génétique, hématologie, immunologie

Président de section : M. Cyril GOIZET, professeur des université-praticien hospitalier

Sous-section 50-03 : Dermato-vénéréologie

Président de sous-section : Mme Marie BEYLOT-BARRY, professeure des université-praticien

hospitalier

Section 90: Maïeutique

Assesseur : M. Rémi BERANGER, maître de conférences des universités

2ème vice-président : Mme Priscille SAUVEGRAIN, maître de conférences des universités

DISCIPLINES PHARMACEUTIQUES

Section 85 : Personnels enseignants-chercheurs de pharmacie en sciences physico-chimiques et ingénierie appliquée à la santé

Assesseur : Mme Rime MICHAEL-JUBELI, maître de conférences des universités

DISCIPLINES DES SCIENCES DE LA REEDUCATION ET DE LA READAPTATION ET DES SCIENCES INFIRMIERES

Section 91 : Personnels enseignants-chercheurs des disciplines des sciences de la rééducation et de la réadaptation

2ème vice-président : Mme Stéphanie BOREL, maître de conférence des universités

Article 2

Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site http://enseignementsup-recherche.gouv.fr à la rubrique « ressources humaines », « concours, emploi et carrières », « personnel enseignant du supérieur et chercheurs », « enseignantschercheurs des disciplines de santé ». « Conseil national des universités pour les disciplines de santé ».

Fait le 21 mars 2024

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche Par délégation, La sous-directrice du pilotage du recrutement et de la gestion des enseignants-chercheurs

Hélène CAPLAT-LANCRY